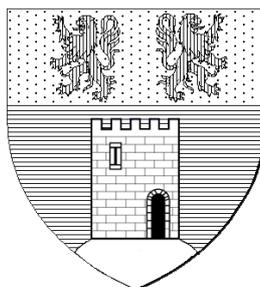


# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU  
1 Place de la Mairie  
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 7 AVRIL 2017

**Président : M. MAGNUS Philippe, Maire**

**Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT**

**Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger et MAGNUS Philippe. MM LAUGIER Robert et SEGUIN Jean-Jacques avaient donné pouvoir.**

**Absents : M. COURNEDE Mathieu, excusé.**

Le Maire ouvre la séance à 21 heures en indiquant que le vote du budget est l'un des temps forts du calendrier municipal et accueille Sophie pour la présentation des documents budgétaires.

Il rappelle qu'une séance extraordinaire s'est tenue le 10 mars suite à la décision du Conseil Communautaire de transférer la compétence urbanisme aux Communes. Cette délibération a été prise à l'unanimité par le Conseil et transmise au contrôle de légalité. Dans la foulée, les Préfets des trois départements de la Drôme, des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes ont cosigné l'arrêté le 24 mars. Cette situation laisse présager une démarche identique au niveau de l'eau et de l'assainissement qui, conformément à la loi NOTRe, devrait être transférée en 2020.

Établi le : 26/05/2017

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

Le tableau des permanences au bureau de vote pour les élections présidentielles circule.

Le Maire rappelle les faits marquants intervenus depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Suite à l'émotion provoquée par l'adressage en début d'année des taxes d'enlèvement des ordures ménagères émises par la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, un communiqué a été affiché et diffusé pour donner toutes les explications nécessaires.

Le petit logement de l'ancienne Poste a été reloué à Xavier VELAY.

La participation au loto de février a été bonne.

Le Maire a représenté la Commune avec René TREMORI lors de la remise des insignes de chevalier dans l'ordre national du mérite à Paul ARNOUX, en présence de nombreux parlementaires.

Il est intervenu le 24 février à Mévouillon lors de l'Assemblée Générale du Crédit Agricole pour dénoncer devant les cadres de direction de la banque le montant disproportionné des indemnités financières réclamées pour le remboursement par anticipation d'un prêt conclu en 2007, soit près de 50 000 € sur 150 000 € de capital restant dû.

Un gros travail d'archivage a été réalisé par Sylvie, Michèle, Lucie et Marie-Pierre. Tous les documents ont été répertoriés par catégorie et thématique et classés chronologiquement par année. Une grande partie des archives a été stockée au hangar communal dans les rayonnages prévus à cet effet. Un état précis de l'inventaire permet maintenant de s'y retrouver facilement.

La Commission des Impôts Locaux a été réunie le 25 mars. Plusieurs dossiers ont été examinés. Un seul réajustement a été effectué.

L'Assemblée Générale annuelle du Luminaire s'est tenue le 26 mars dans une ambiance studieuse et conviviale. Une nouvelle dynamique est apparue. La Commune mobilisera les toilettes turques mobiles mises à disposition par la Communauté de Communes pour les manifestations prévues à Notre Dame de Calma.

La visite du SATESE est annoncée.

Lecture est donnée des délibérations prises suite à la dernière réunion ainsi que de l'ordre du jour.

## **1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 FÉVRIER 2017.**

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **2 - COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE PROGRAMMATION DE LA DOTATION SOLIDARITÉ TERRITORIALE.**

Elle s'est tenue à Mollans-sur-Ouvèze le 16 février. Quasiment tous les maires du canton étaient présents.

---

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

La Dotation voirie de la commune de LACHAU est de 12 235 € en 2017 (11 124 € en 2016). La dotation la plus élevée est celle de Mirabel-aux-Baronnies pour 21 000 €. Celle de Ballons est de 11 503 €. La dotation est calculée sur la base de 190 € par km de voie et 98 € par Km de chemin.

Au niveau de la consommation des crédits, la subvention du hangar est quasiment soldée. Une demande de prorogation de délai a été acceptée.

La Commune de Lachau présentait 4 dossiers :

- Acquisition foncière et aménagement : 19 208 €,
- Filet anti pigeon : 3 490 €,
- Sécurisation Riabie : 4 690 €,
- Mise aux normes des bâtiments communaux : 57 975 €.

Les critères d'intervention du Département seront modifiés dès 2018 avec une diminution des aides pour les bâtiments communaux.

Le montant total des demandes de subvention des communes dépassait de 170 000 € l'enveloppe allouée.

Le Comité, après des discussions serrées et le retrait de nombreux dossiers par les communes, a pris en compte les 3 petits dossiers dans leur intégralité et 15 000 € pour une première tranche sur le 4<sup>ème</sup>. Cette décision permet de bloquer le taux sur la deuxième tranche des bâtiments communaux et d'engager les travaux dès 2017.

Dans ces conditions, l'aide du Département sera de 42 388 € en 2017 et de 42 975 € en 2018.

La tournée cantonale pour 2018 aura lieu le mercredi 19 avril à 14 H 30. Le Conseil Départemental sera sollicité pour la 2<sup>ème</sup> tranche de réhabilitation des bâtiments communaux. Un dossier sera également présenté au titre des amendes de police en vue d'inciter au ralentissement et au respect de la vitesse dans le village et ses abords (*délibération n°2017-19*).

### **3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016.**

Le Compte de Gestion est établi par la Trésorerie et reflète les résultats comptables de l'exercice enregistrés par les services de l'État. En fin d'exercice, il est rapproché des comptes tenus par la Commune dans le cadre du Compte Administratif.

Le rapprochement a été fait et tout concorde.

Le résultat est le suivant :

- En Section d'Investissement : 103 046.69 € de recettes pour 111 818.76 € de dépenses soit un déficit de 8 772.07 €,
- En Section de Fonctionnement : 271 470.74 € de recettes pour 239 621.03 € de dépenses soit un excédent de 31 849.71 €,
- Soit un résultat positif de 23 077.64 €,
- Et un résultat de clôture de l'exercice 2016 de 53 048.88 €.

Le Compte de Gestion est mis aux voix et approuvé à l'unanimité. (*délibération n°2017-12*)

### **4 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016.**

Il s'agit du même exercice. Il est établi sous la responsabilité du Maire et est voté en son absence

MAIRE

M. Philippe MAGNUS  
Signature et cachet

---

Le Maire quitte momentanément la séance qui est présidée par le Premier Adjoint.  
Le Compte Administratif 2016 est adopté à l'unanimité.  
Le Maire reprend la présidence en remerciant les conseillers. (délibération n°2017-13)

#### **5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016.**

Conformément à la norme comptable, le résultat est affecté pour équilibrer la Section d'Investissement, le reste étant ventilé dans les différents chapitres de la section de Fonctionnement. (délibération n°2017-14)

#### **6 - VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2017.**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans ses Orientations Budgétaires a décidé de maintenir les taux en 2017 et de ne pas toucher à la redevance sur l'eau et l'assainissement puisque l'équilibre est atteint au niveau de la facturation et du reversement des redevances à l'Agence de l'Eau.

Pour 2016 les déclarations de prélèvement de la commune reprennent les chiffres déclarés en 2015 car les compteurs sur les réservoirs n'ont été mis en fonction qu'à l'automne. La question sera revue lors du Budget Primitif 2018 en fonction du comptage des volumes sur une année complète. (délibération n°2017-15)

#### **7 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017.**

La préparation a été faite avec Madame FREYDIER, Trésorière, et Sophie le 24 mars.

L'exercice a été plus facile. Ceci d'autant plus que de nombreuses données étaient disponibles à cette date-là : dotations, contributions (SDED, SDIS), subventions.

Les restes à réaliser ont été ajustés.

En Fonctionnement, chacun des postes a été adapté en fonction des crédits consommés l'année précédente.

En investissent, ont été repris l'ensemble des dossiers.

Sophie donne lecture des chiffres par chapitre.

Suite à cette présentation, le projet de BP est mis au vote et adopté à l'unanimité. (délibération n°2017-16)

#### **8 - AFFOUAGE.**

La clôture des demandes était fixée au 31 mars. La première réunion d'information n'a rassemblé que très peu de participants.

A l'issue de l'appel à candidature on dénombre cependant plus de demandes que de possibilités : 10 coupes et plus de 130 stères soit l'équivalent de 22 lots alors que la coupe est dimensionnée pour 15.

Dans ces conditions des ajustements seront faits afin de donner satisfaction à tout le monde.

D'ores et déjà des contacts avec l'ONF et les entreprises locales vont être pris pour chiffrer le coût de la piste. David MARTIN sera rencontré pour négocier le prix du bois livré. Le montant de la caution devra être fixé pour inciter les affouagistes à

---

MAIRE

M. Philippe MAGNUS  
Signature et cachet

---

respecter leurs obligations. Afin d'éviter les frais d'un marquage qui alourdirait le prix, les propriétaires voisins seront recherchés pour définir les limites à l'amiable. Quand ces données seront connues, une nouvelle réunion sera organisée avec les candidats à l'affouage pour un démarrage des opérations à l'automne.

## **9 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS.**

**COMCOM** : Les 27 comptes de gestion et comptes administratifs ont été approuvés. Les orientations budgétaires ont été définies. Le vote du budget interviendra le lundi 10 avril à Laragne.

Un travail est en cours sur la rationalisation des emplois et l'harmonisation des statuts et des régimes indemnitaires du personnel des sept anciennes communautés.

**Site Internet** : Une première rencontre a eu lieu avec Monsieur ZIMMERMAN le 24 mars. Un contrat d'hébergement a été conclu avec OVH. L'arborescence du site sera présentée prochainement.

### ***Éclairage public :***

Les ingénieurs du SDED ont été reçus. Compte-tenu des délais d'élaboration du nouveau réseau, il sera procédé en urgence au remplacement des ampoules défectueuses. Toute demande d'opération de dépannage est désormais effectuée par procédure électronique.

Concernant le futur réseau, les demandes de la Commune ont été examinées. La mise en œuvre d'ampoules led pourrait poser des problèmes techniques du fait de la situation en bout de ligne, de pollution électronique, de foudre.

L'ensemble des fils et des lampadaires sera remplacé.

Pour élaborer le nouveau schéma, le principe retenu est le suivant :

- Dans un premier temps, la commission municipale élaborera un projet. De manière indépendante, le SDED établira de son côté un projet.
- Dans un deuxième temps, les deux projets seront rapprochés et comparés.
- Dans un troisième temps les points de divergences feront l'objet d'une étude approfondie.

Toutes les possibilités seront étudiées et chiffrées afin de préparer le choix du Conseil Municipal. La population sera associée avant la prise de décision finale.

**Conseil d'École** : Les effectifs de l'École de Séderon sont constants. Le Conseil d'École remercie la Commune pour la subvention versée.

## **10 - QUESTIONS DIVERSES.**

### ***Demandes de subvention :***

---

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

Plusieurs demandes ont été transmises. Les subventions au Club Espérance et à LACHAU VELO sont reconduites. Une subvention de 50 € est attribuée à l'Association Baronnienne Ski Club et à la Fête du Printemps qui a rassemblé les enfants des écoles de Séderon et Barret-sur-Méouge. La demande de subvention de l'ADMR est rejetée car l'association n'intervient pas sur Lachau mais uniquement dans les Hautes-Alpes. (délibération n°2017-20)

**Demandes de participation à travaux :**

Deux demandes ont été enregistrées. Elles émanent de Bernadette AUMAGE et de Monsieur et Madame BONAUDO. La Commission se rendra sur place pour un examen au cas par cas des situations avant prise de position du Conseil Municipal.

**Délibérations à caractère technique :**

- régime indemnitaire des élus : mise en conformité de la délibération pour faire référence à la variation du point d'indice de la fonction publique (délibération n°2017-17),
- admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable (délibération n°2017-18),
- accessibilité des lieux publics : demande de la DDT d'une attestation de mise en conformité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 0 heure 30.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet